COMMUNE DE WIWERSHEIM

Département du Bas-Rhin

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Arrondissement de Bouxwiller

Séance du 29 février 2016 sous la présidence de Roland MICHEL, maire

Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction: 15

Conseillers présents: 13

<u>Présents</u>: MICHEL Roland, ESSLINGER Bernard, BIRLE Hubert, KUHN Josiane, ANDRE Christophe, GRASS Thierry, BURGSTAHLER Paul, GRESS Cathy, KISTER Denis, BECK Muriel, WURM Sébastien, KOERIN Benoît, et SALLES Célya

Absents excusés: ZILIOTTO Christine et RUIZ Denis

1) APPROBATION DU PV DE LA REUNION DU 14 décembre 2015

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

2) INSTALLATION D'AGRES DE JEUX A L'ETANG

Le Maire rappelle aux conseillers municipaux que dans le cadre de l'aménagement de l'aire de loisirs aux abords de l'étang commencé en 2015, il est prévu l'achat et l'installation d'agrès de jeux pour les enfants.

Après avoir étudié les différentes possibilités et consulté plusieurs fournisseurs, il est proposé la pose d'un toboggan, de 2 jeux à ressort et d'une balançoire double ainsi que les revêtements amortissants obligatoires.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le devis de la société Guinamic GSC, pour un montant hors taxe de 14 960 € qui comprend les agrès et leur pose, ainsi que le sol souple amortissant, conformément à la législation en vigueur.

3) ACHAT TONDEUSE AUTOPORTEE

Etant donné la multiplication des espaces verts et abords de routes à entretenir, le conseil municipal décide d'acquérir une tondeuse autoportée ETESIA HVHPX au prix de 11 500 € HT disponible chez GK matériel espaces verts à Wiwersheim. Il faudra assurer ce matériel et l'équiper d'un gyrophare.

4) SUBVENTION POUR CLASSE DE DECOUVERTE

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de verser une subvention de 20 € à l'Institution la Providence de Strasbourg pour un séjour en classe de découverte du 8 au 12 mai 2016, auquel participera un enfant domicilié à Wiwersheim

5) DEMATERIALISATION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

Le maire rappelle qu'une convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité a été signée entre la Préfecture du Bas-Rhin et la Commune de Wiwersheim le 17 août 2010.

Pour ce faire, il faut choisir un opérateur de télétransmission qui fournira aussi le certificat électronique, l'extension de garantie pour 3 ans, la formation et la maintenance. Le conseil municipal opte pour le logiciel: « Tiers de télétransmission - Ixchange – Actes », de la société JVS MAIRISTEM et la fourniture du certificat électronique, pour la signature électronique du Maire.

Le conseil municipal donne son accord pour l'installation de ce logiciel pour un montant HT de 120 € qui permettra de transmettre les actes (délibérations, arrêtés et budgets) pour un montant de 74 € HT par an. Le certificat électronique permettra au maire de signer électroniquement tous ces actes, mais aussi les bordereaux de mandats et de titres. (245 € HT pour 3 ans)

6) TRAVAUX RUE DES VIGNES

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'effectuer les travaux de réfection de la 2^{ème} partie de la rue des Vignes.

Après avoir étudié les différentes offres, le conseil municipal, charge le maire de passer la commande à la Sté LINGENHELD pour un montant hors taxe de 25 465 € Les travaux seront effectués durant l'année 2016

7) CHASSE: CESSION DU BAIL

Le Maire rappelle aux conseillers municipaux que le bail de location de la chasse communale a été signé avec la Sté Civile de Chasse du Plaetzerbach représentée par M HASSON Philippe de GRIESHEIM/Souffel, pour un montant de 500 € par an pour la période du 2.02.2015 au 1.02.2024.

Suite à la demande de cession de ce bail de la part de M HASSON Philippe, la commission consultative de la chasse communale (4C) s'est réunie le 25 février 2016 à 16 heures 30 à la mairie de Wiwersheim.

Cette commission a approuvé la cession du bail (convention de gré à gré) de chasse de la Sté Civile de Chasse du Plaetzerbach à M KIEFFER Sébastien, 19a allée de l'Economie 67370 WIWERSHEIM, titulaire du permis de chasser n° 2015067801407-A, dont la candidature répond au cahier des charges des chasses communales pour la période du 2.02.2015 au 1.02.2024

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, confirme et approuve la cession du bail de location à M KIEFFER Sébastien pour la période du 2.02.2015 au 1.02.2024

Et le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'agréer les permissionnaires suivants :

- Eric MISTLER, permis de chasser n° BE123351
- Elodie JUNG, permis de chasser n° 201506780087-13-A
- Maryline MICHEL, permis de chasser n°201506780089-10-A

La séance est levée à 22 h 15